



## Vente maison suite décès

-----  
Par serghio

Bonjour. J'entends tellement de choses contradictoires. Donc J'ai une question un peu particulière. Mon père veuf, vit dans sa maison. Sa belle fille y a installé son bureau en tant qu'agent immobilier. Je pense que mon demi-frère y vit aussi. Personnellement il m'a délaissé depuis très longtemps. Mais que se passera t'il à son décès ?

1) que deviendra la maison ?

2) on m'a dit qu'obligatoirement je serai recherché et prévenu par le notaire. Car la maison devra être vendue donc avec MA signature obligatoirement, ou gardée par le demi frère, mais dans ce cas avec MON aval ?

3 ) la belle fille devra t elle obligatoirement quitter la maison ou aura t elle droit d'y rester SANS mon consentement ?

4 ) et comment savoir si mon père est décédé pour éventuellement veiller sur la maison et son devenir ?

Je suis désolé de ces questions, je souhaite juste que les choses se fassent en toute logique.

Je ne voudrais pas que si mon père décédé, la maison soit occupée par ex sans que j'en ai été informé.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

1. Ce que les propriétaires décideront d'en faire.

Votre père est-il l'unique propriétaire de cette maison ?

Sa belle-fille est-elle la fille de son épouse ou sa bru ?

4. C'est à vous de vous tenir informée régulièrement de si votre père est en vie ou non. S'il décède et que quelqu'un charge un notaire de la succession il cherchera à contacter l'ensemble des héritiers.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Pour savoir qui est actuellement ayant-droit dans cette maison, il faut connaître l'origine de la propriété de cette maison.

En effet, votre père pourrait être unique plein propriétaire, ou bien pour partie propriétaire, avec ou sans usufruit, ou uniquement usufruitier. Selon cette origine et des événements ayant modifié la propriété.